

2022 : Une année charnière !

Bonjour,

Revenons tout d'abord sur le **bilan de l'année 2021** et les différentes négociations qui ont jalonné la fin d'année et l'application qui en a été faite par la direction par la suite :

Les NAO 2022 pour la rémunération :

En CSE le 22 mars, prenant connaissance des messages diffusés dans les services par le management, après signature des Accords NAO par toutes les OS et par la D°, plusieurs représentants du personnel ont réagi.

La question d'une **redistribution collective plus juste** a de nouveau été soulevée.

Dans plusieurs services, le message suivant a été diffusé : « pas d'AI pour les OATAM cette année car les syndicats ont demandé un niveau d'AG trop haut ; le petit budget qui reste pour les AI est complètement utilisé pour les promotions. »

Or dans l'Accord Rémunération que nous avons tous signé, la CFDT a tenu à rappeler ce qui avait été convenu par écrit :

« **les promotions sont traitées dans le cadre du plan salarial annuel – sauf les promotions automatiques prévues par la convention collective, qui sont traitées hors plan salarial** », donc les promotions *non automatiques* sont à traiter dans le cadre du plan dans sa globalité, et pas par catégorie socio-professionnelle !

La D° a répondu que les promotions avaient toujours été financées catégorie par catégorie, sans mélanger les budgets,

ce à quoi nous avons répondu : « Ce n'est pas ce que nous avons signé. »

Pour aller jusqu'au bout, nous avons aussi posé la question :

« Est-ce que cette année cette méthode a été demandée au management, ou bien c'est uniquement le fait de certains managers, qui ont souhaité procéder de la sorte ? ».

La D° ne nous a pas répondu.

Nous vous laissons juges du procédé.

L'année en cours est une phase de transition entre notre statut de filiale et l'intégration dans le groupe Framatome SAS qui est planifiée désormais au 1^{er} juillet 2023.

Indépendamment des différents groupes de travail lancés pour lesquels vous devriez avoir une communication régulière au travers des communiqués de la direction ou des réunions de service, la direction et les trois organisations syndicales présentes sur Grenoble commencent une série de réunions afin de négocier les « Accords passerelles ».

Les thèmes abordés seront les suivants :

- Rémunération & Organisation du travail
- Dispositifs d'épargne
- Dialogue social
- Mutuelle & Prévoyance
- Aménagement de fin carrière & Retraite
- CMS
- Divers sujets



Ces Accords ont pour finalité de préparer le passage du statut de filiale à celui d'établissement au sein de Framatome SAS. Ces discussions porteront sur les différents grands thèmes des statuts collectifs en vigueur ou devant évoluer, et permettront d'inscrire en clair quelles sont, pour les salariés de Framatome Grenoble SAS présents le jour de l'intégration, les clauses d'entreprise qui devront être maintenues.

Un salarié qui serait embauché après l'intégration ne pourrait donc pas invoquer un Accord Passerelle, et relèverait uniquement des Accords groupe Framatome SAS.

Déroulement des discussions :

- 1^{er} semestre 2022 (les Labs) : Appropriations des différents Accords existants dans les deux entreprises, analyse des écarts, propositions éventuelles d'amélioration, donc pas de négo à ce stade.
- 2^{eme} semestre 2022 : Négociations entre la direction Framatome Grenoble SAS, la direction Framatome groupe, nationale, et les OS, portant sur les différents thèmes vus dans les Labs, et signature d'Accords spécifiques appelés « Accords passerelles ».

Pendant ce temps :

Durant toute cette période, notre Convention d'entreprise actuelle s'applique jusqu'à la signature des Accords passerelles définitifs dans lesquels seront stipulées les dates de mises en application.

Et ensuite ?

Après cette date, l'ensemble des Accords du groupe Framatome s'appliquera à tout salarié, avec la possibilité pour les anciens salariés de Framatome Grenoble SAS de faire valoir le contenu des Accords passerelle.

Ce que l'on sait :

Durant la première phase, chaque thème cité ci-dessus fera l'objet d'un groupe de travail appelé « Lab social » et sera composé de :

- Un animateur de groupe
- Un représentant groupe Framatome SAS
- Un RH
- Un membre de la « leadership Team »
- Un ou plusieurs managers en fonction des thèmes
- Les délégués syndicaux des trois organisations syndicales
- Deux à trois salariés ayant des compétences sur les sujets à traiter

Objectif du « Lab social » :

- Partager la compréhension technique des thèmes, les objectifs et les enjeux
- Comprendre le point de vue de chacun et anticiper les points d'appui et de blocages en proposant des solutions pragmatiques et adaptées
- Voir comment converger vers la cible Framatome SAS en proposant les dispositions permettant d'ouvrir les négociations
- Préparer les futures négociations



Notre vision :

Comme vous le savez, le mot d'ordre de la Cfdt est « s'engager pour chacun, agir pour tous », aussi, nous appelons tous les salariés à s'exprimer auprès de nos élus afin que ceux-ci puissent au mieux appréhender vos besoins, vos idées et surtout vos propositions sur les nombreux thèmes qui vont être abordés tout au long de cette année : « ce qu'il faut garder – ce qu'il faut faire évoluer ».

Notre avenir :

Nous avons d'ores et déjà rencontré nos homologues de la Cfdt Framatome qui mettent en avant plusieurs arguments issus des intégrations déjà réalisées (avant la nôtre) : nous sommes optimistes sur notre avenir commun, et nous pourrions bénéficier de leur appui.

Syndicat majoritaire chez Framatome SAS, pour la Cfdt c'est également à vos côtés que s'écrira le futur.

Si vous êtes prêts à vous engager et à nous aider à aller vers un dialogue social de qualité au sein de notre entreprise, vous serez toujours les bienvenus à la Cfdt !